

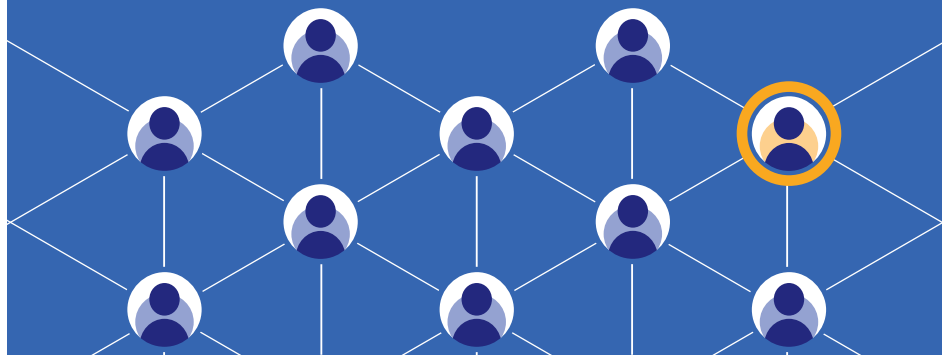


MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LA PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT D'AGENTS ET D'AGENTES EN SITUATION DE HANDICAP



LE RECRUTEMENT D'AGENTS ET AGENTES EN SITUATION DE HANDICAP

AU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue un dispositif de recrutement par la voie contractuelle, sur dossier et entretiens, donnant vocation à la titularisation dans un corps de fonctionnaires et à un parcours professionnel et des perspectives de mobilité géographique et fonctionnelle identiques à celui des agents du même corps issus des concours.

Ce mode de recrutement par la voie contractuelle n'est pas ouvert aux personnes qui sont déjà fonctionnaires.

► QUAND POSTULER ?

Les modalités pratiques et le calendrier de la campagne annuelle de recrutement peuvent être consultés sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr, rubrique « Emplois et concours »). La publication de l'avis de recrutement intervient généralement à l'automne. La procédure de recrutement (examen des dossiers, entretiens) a lieu lors du premier semestre de l'année suivante.

► COMMENT POSTULER ?

Le dossier de candidature doit comporter :

- une lettre de motivation précisant la catégorie d'emploi (A, B, C) et le corps visés (un seul choix possible) ;
- un justificatif français de la reconnaissance du handicap visé à l'article L.5212-13 du code du travail ;
- un curriculum vitae ;
- une copie du diplôme le plus élevé ;
- dans toute la mesure du possible, des appréciations d'employeurs ;
- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport).

Il doit être adressé sous format dématérialisé à : pole.diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr.

► QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?

Les candidats et candidates doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Un document attestant de la nationalité ainsi qu'un extrait de casier judiciaire devront être produits au moment de l'établissement du contrat.

► QUELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ?

Les agents et les agentes en situation de handicap sont accompagnés, tout au long de leur carrière, par des référents handicap à la direction des ressources humaines. Ces référents veillent à leur intégration, assurent leur suivi et procèdent à l'aménagement de leur poste de travail.

Tout candidat ou toute candidate en situation de handicap souhaitant se présenter aux concours du ministère peut également solliciter, au moment de son inscription, des aménagements des conditions de déroulement des épreuves.

Les emplois offerts en contrat à durée déterminée à l'administration centrale comme à l'étranger sont également accessibles aux personnes en situation de handicap qui, si elles sont recrutées, peuvent bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail.

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères diplomatie.gouv.fr

Rubrique Emplois et concours > Personnes en situation de handicap
Publications > Documentation Institutionnelle > les métiers du ministère

Auprès du Pôle égalité de la Direction des ressources humaines
pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr

